



**CONSEIL NATIONAL DE LA TRANSITION
(C.N.T)**

REPUBLIQUE DE GUINEE
Travail-Justice-Solidarité

INTERVENTION DU REPRESENTANT DE LA GUINEE
MONSEIGNEUR ALBERT DAVID GOMEZ, PREMIER VICE
PRESIDENT DU CONSEIL NATIONAL DE LA TRANSITION (CNT)
A LA TABLE RONDE DE L'ACTION MONDIALE DES PARLEMENTAIRES
MONROVIA – LIBERIA, LE 9 FEVRIER 2011

C'est pour moi un honneur et un plaisir de prendre la parole, au nom de mon pays, ici en République sœur du Libéria, si proche de la Guinée, ainsi qu'à celui du Conseil National de la Transition (CNT) que je représente au sein de cette auguste assemblée, pour prendre part à la mise en œuvre du Statut de Rome de la Cour Pénale Internationale, organisée par l'Action Mondiale des Parlementaires.

Monsieur le Président,

Permettez- moi de m'acquitter, en tout premier lieu, d'un devoir : celui de vous transmettre les salutations du Professeur Alpha Condé, Président de la République de Guinée, Chef de l'Etat et de Madame la Présidente du Conseil National de la Transition (CNT), Hadja Rabiadou Sérah Diallo, ainsi que mes remerciements et ma profonde reconnaissance pour l'accueil et toute la considération que vous avez réservés à mon pays depuis mon arrivée ici à Monrovia.

Monsieur le Président,

Les Accords de Ouagadougou, signés le 15 janvier 2010, ont été ceux qui ont établi les bases légales de la transition guinéenne, par la mise en place des organes de transition : le Président de la Transition, le Gouvernement de la Transition et le Conseil national de la transition (CNT). Le Conseil National de la Transition devait suppléer, à titre provisoire, à l'absence de l'institution législative qu'est l'Assemblée Nationale. La lettre de mission, définissant son mandat, s'articulait principalement sur la révision de la Constitution, du Code électoral, et l'élaboration de lois organiques destinées à définir le cadre juridique devant mener aux élections présidentielles et législatives.

La première élection présidentielle libre et démocratique s'est déroulée, pour la première fois en 52 ans d'indépendance, dans les conditions de transparence et de crédibilité reconnues à la fois par le peuple de Guinée et la Communauté Internationale, ce qui a permis à mon pays, la République de Guinée, d'élire à sa tête son premier Président démocratiquement élu, le Professeur Alpha Condé.

La mission du Conseil National de la Transition est appelée à se poursuivre jusqu'à l'installation de la nouvelle Assemblée Nationale.

Monsieur le Président,

Ma présence autour de cette table ronde est le signe évident de l'importance que les autorités de mon pays accordent aux droits humains, à leur portée universelle, à la lutte contre l'impunité ainsi qu'à l'existence et l'effectivité de la Cour pénale Internationale dont la Guinée est partie prenante.

En vertu de sa ratification du Statut de Rome par ladite Cour intervenue depuis Juillet 2003, mon pays s'est engagé dans un processus de franche collaboration et de complémentarité avec la Cour Pénale Internationale.

Et c'est conscient de ce principe de complémentarité, selon lequel la Cour n'agit que lorsque les Etats ne veulent ou ne peuvent enquêter et poursuivre de manière crédible les crimes et autres violations graves des droits humains que la République de Guinée s'est engagée aux côtés de la Communauté internationale pour mener les enquêtes indispensables en vue de faire toute la lumière sur les événements dramatiques du 28 Septembre 2009, à l'occasion desquels des graves violations des droits de l'Homme ont été perpétrées dans mon pays, pour ne citer que les plus récents.

Se fondant sur les conclusions des rapports des différentes commissions d'enquêtes mises en place, alors à cet effet, par le Secrétaire Général des Nations Unies, le Gouvernement de la République de Guinée ainsi que différentes ONGs, mon pays a saisi la CPI et le Bureau du Procureur de la Cour pénale, internationale qui a placé la Guinée sous analyse.

Les différents rapports d'enquêtes ont amené la République de Guinée, consciente de ses responsabilités et de ses engagements internationaux en matière de protection des droits

de l'Homme, a ouvrir une information judiciaire contre toutes les personnes présumées auteurs et complices desdits faits. Cette procédure suivie par un pool de trois juges d'instruction est en cours.

Monsieur le Président,

Depuis l'ouverture de cette procédure, mon pays collabore effectivement et étroitement avec le Bureau du Procureur qui a effectué quatre visites en Guinée dont deux dirigées par Madame Fatou Ben SOUDA, Procureur adjointe de la Cour Pénale Internationale.

Dans le même cadre, une délégation a participé à la Conférence de révision du statut de la CPI, récemment convoqué à Kampala, en Ouganda.

Si la Guinée a ratifié le Statut de Rome de la Cour Pénale Internationale, elle n'a cependant pas encore intégré le statut dans sa législation interne. C'est pourquoi nous nous réjouissons de l'invitation qui lui est faite pour prendre part à la présente table ronde organisée par l'Action mondiale des Parlementaires qui nous rassemble aujourd'hui autour de la mise en œuvre du Statut de Rome de la CPI en Afrique de l'Ouest.

Je vous remercie de l'attention que vous avez bien voulu m'accorder et je profite de l'occasion pour exprimer, au nom de mon pays, toute ma reconnaissance, à tous les pays frères et amis, à toutes les organisations nationales, régionales et internationales ici représentés, pour les efforts consentis par tous pour aider la Guinée à sortir honorablement du processus de transition dans laquelle elle s'était engagée.

Je vous remercie.